



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Lot



AR Prefecture

046-284600020-20230823-SC23_08_06-AR
Reçu le 23/08/2023
Publié le 23/08/2023

Sce concours – SC23-08-06

**ARRETE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR AU
CONCOURS INTERNE, EXTERNE ET DU TROISIEME CONCOURS D'AGENT
TERRITORIAL SPECIALISÉ DES ECOLES MATERNELLES (ATSEM) PRINCIPAL
DE 2^{ème} CLASSE - Session 2023**

Madame la Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot, organise, en partenariat avec les Centres de gestion de l'Occitanie,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code du Sport, titre II, Chapitre I, disposant en son article L. 221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes,

VU le décret n°81-313 du 7 avril 1981 fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

VU le décret n°92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

VU le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

VU le décret n° 2010-1067 du 8 septembre 2010 modifiant le décret n° 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

VU le décret n°2010-1068 du 8 septembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certains dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

VU le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, pris pour application des dispositions de l'article 92 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, applicable notamment aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale,

CDGFPT du LOT

12, avenue Charles Pillat
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : contact@cdg46.fr

Site : www.cdg46.fr

Siret : 284 600 020 00028

VU le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

VU l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant le modèle de document retraçant l'expérience professionnelle des candidats à certains concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation,

VU l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours »,

VU l'arrêté n°SC23_02_02 portant ouverture du concours interne, externe et du troisième concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe - Session 2023

VU la charte régionale Occitanie,

VU le règlement des concours et examens professionnels du Centre de Gestion du Lot,

CONSIDERANT que les candidatures ont été reçues jusqu'au 27 avril 2023,

CONSIDERANT que 12 candidats sont admis à concourir sous réserve de présentation de(s) pièces complémentaire(s) demandée(s) sur leurs espaces candidats et que leurs dossiers soient acceptés suite à l'instruction de ces pièces,

CONSIDERANT que 7 candidats ont demandé l'annulation de leurs inscriptions,

ARRETE

Article 1er : Candidats admis à concourir

La liste des candidats admis à se présenter au concours d'ATSEM principal de 2^{ème} classe est de 165 candidats dont les noms suivent (voir liste annexée), sous réserve des dispositions de l'article 2 ci-après.

Le nombre de candidats est répartis comme suit :

Concours	EXTERNE	INTERNE	3 ^{ème} CONCOURS
Nombre de poste	30	15	5
Nombre de candidat admis à concourir	100 (dont 6 sous réserve)	56 (dont 5 sous réserve)	9 (dont 1 sous réserve)

Article 2 : Admission à concourir sous réserve

L'admission à concourir des candidats n'ayant pas remis un dossier d'inscription complet est acceptée sous réserve de la production et de l'acceptation des pièces manquantes à leur dossier. Ce dossier peut être complété jusqu'au jour de la première épreuve, soit le 11 octobre 2023.



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Lot



AR Prefecture

046-284600020-20230823-SC23_08_06-AR

Reçu le 23/08/2023

Publié le 23/08/2023

Les candidats se présentant le jour de la première épreuve avec la ou les pièces manquante(s) à leur dossier d'inscription sont autorisés à concourir sous réserve de l'étude ultérieure de ces documents. En cas de non-conformité des justificatifs fournis, **le dossier d'inscription ainsi que la ou les copie(s) du candidat seront rejetés.**

Article 3 : Publicité et exécution

La directrice du Centre de Gestion du Lot est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame La préfète du Lot au titre du contrôle de la légalité, aux centres de Gestion ayant conventionnés et affiché dans les locaux du CDG46.

Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 65 73 57 57 ; Fax : 05 65 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

A Pradines, le 22/08/2023

La présidente du Centre de
Gestion du Lot,

Véronique ARNAUDET

CDGFPT du LOT

12, avenue Charles Pillat
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : contact@cdg46.fr

Site : www.cdg46.fr

Siret : 284 600 020 00028



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Lot



CDGFPT du LOT

12, avenue Charles Pillat
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : contact@cdg46.fr

Site : www.cdg46.fr

Siret : 284 600 020 00028

AR Prefecture

046-284600020-20230823-SC23_08_06-AR

Reçu le 23/08/2023

Publié le 23/08/2023

CONCOURS EXTERNE, INTERNE et TROISIEME CONCOURS D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
– SESSION 2023 (liste annexée à l'arrêté n°SC23 08-06 du 22/08/2023)

Liste des candidats admis à se présenter au concours externe :

Nombre de candidat	Nom	Prénom	Type de concours
1	AGUERA	Marion	ADMIS A CONCOURIR
2	ALBERT	Marie-Catherine	ADMIS A CONCOURIR
3	ANDRIEU	Véronique	ADMIS A CONCOURIR
4	AYMARD	Jennifer	ADMIS A CONCOURIR
5	BEHAGUE	Gaëlle	ADMIS A CONCOURIR
6	BERNA	Chloé	ADMIS A CONCOURIR
7	BERSIA	Élodie	ADMIS A CONCOURIR
8	BONNELASBALS-BARBÉ	Lucie	ADMIS A CONCOURIR
9	BONNET	Flavie	ADMIS A CONCOURIR
10	BRUGEAT	Aurélie	ADMIS A CONCOURIR
11	BURNENS	Aline	ADMIS A CONCOURIR
12	CABRERA	Fabienne	ADMIS A CONCOURIR
13	CALCAGNO	Marina	ADMIS A CONCOURIR
14	CALERS	Sophie	ADMIS A CONCOURIR
15	CASaubON	Nadege	ADMIS A CONCOURIR
16	CASTROGIOVANNI	Natacha	ADMIS A CONCOURIR
17	CAT	Virginie	ADMIS A CONCOURIR
18	CAU	Corinne	ADMIS A CONCOURIR
19	CHABON	Véronique	ADMIS A CONCOURIR
20	CHADEBECH	Manon	ADMIS A CONCOURIR
21	CHALVET	Audrey	ADMIS A CONCOURIR
22	CHAMBON	Laurie	ADMIS A CONCOURIR
23	CHASSAING	Alizée	ADMIS A CONCOURIR
24	CHEVALLEREAU	Aude	ADMIS A CONCOURIR
25	CHRIST	Sarah	ADMIS A CONCOURIR
26	CIERCO	Elodie	ADMIS A CONCOURIR
27	CLAUZEL	Emilie	ADMIS A CONCOURIR
28	CLOG	Johany	ADMIS A CONCOURIR
29	CONJAT	Céline	ADMIS A CONCOURIR
30	COSTES	Oceane	ADMIS A CONCOURIR
31	COURCHINOUX	Elavagnon	ADMIS A CONCOURIR
32	COURTOIS	Marlène	ADMIS A CONCOURIR
33	DELBES	Léa	ADMIS A CONCOURIR
34	DELBOS	Sandrine	ADMIS A CONCOURIR
35	DENIGOT	Faustine	ADMIS A CONCOURIR
36	DJELIL	Tania	ADMIS A CONCOURIR
37	DOS SANTOS	Lina	ADMIS A CONCOURIR SOUS RESERVE
38	DUBROUIL	Magalie	ADMIS A CONCOURIR
39	DUDILLIEU	Séverine	ADMIS A CONCOURIR
40	DUPONT	Anna	ADMIS A CONCOURIR
41	GALTIE	Sophie	ADMIS A CONCOURIR



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Lot



CDGFPT du LOT

12, avenue Charles Pillat
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : contact@cdg46.fr

Site : www.cdg46.fr

Siret : 284 600 020 00028

AR Prefecture

046-284600020-20230823-SC23_08_06-AR

Reçu le 23/08/2023

Publié le 23/08/2023

42	GARCIA	Alexie	ADMIS A CONCOURIR
43	GAYRAL	Andréa	ADMIS A CONCOURIR SOUS RESERVE
44	GAZZINI	Julia	ADMIS A CONCOURIR
45	GONÇALVES	Joana	ADMIS A CONCOURIR
46	GUILLOU	Adeline	ADMIS A CONCOURIR
47	HENRIOT	Jennyfer	ADMIS A CONCOURIR
48	HORTELANO	Jessie	ADMIS A CONCOURIR
49	JAUMARD	Luna	ADMIS A CONCOURIR
50	JOSEPH	Virginie	ADMIS A CONCOURIR
51	LAFLORENTIE	Pascale	ADMIS A CONCOURIR
52	LAMACZ	Ludivine	ADMIS A CONCOURIR
53	LAPLAINE	Céline	ADMIS A CONCOURIR
54	LE ROUZIC	Nathalie	ADMIS A CONCOURIR SOUS RESERVE
55	LEFEUVRE	Marjorie	ADMIS A CONCOURIR
56	LOPES-MARTINS	Valérie	ADMIS A CONCOURIR
57	MAQUIABA	Gita	ADMIS A CONCOURIR
58	MARTIN	Amandine	ADMIS A CONCOURIR
59	MARTINEZ	Isabelle	ADMIS A CONCOURIR
60	MARTINEZ	Jessica	ADMIS A CONCOURIR SOUS RESERVE
61	MARTINEZ	Morgane	ADMIS A CONCOURIR
62	MATHIEU	Lucie	ADMIS A CONCOURIR
63	MAURES	Melanie	ADMIS A CONCOURIR
64	MOREL BASSOUL	Lucile	ADMIS A CONCOURIR
65	MOUSSA	Ilham	ADMIS A CONCOURIR
66	NADAL	Sophie	ADMIS A CONCOURIR
67	NIGER	Emilie	ADMIS A CONCOURIR
68	PADER	Amélie	ADMIS A CONCOURIR
69	PAULUS	Geraldine	ADMIS A CONCOURIR
70	PIQUERAS SERRANO	Sophie	ADMIS A CONCOURIR
71	PUECHBERTY	Léa	ADMIS A CONCOURIR
72	RAYNAL	Émeline	ADMIS A CONCOURIR SOUS RESERVE
73	RAYNAL	Karine	ADMIS A CONCOURIR
74	REYT	Louise	ADMIS A CONCOURIR
75	RIBEIRO BOGALHEIRO	Marta	ADMIS A CONCOURIR
76	RICHARD	Emilie	ADMIS A CONCOURIR
77	RIGAL	Laurence	ADMIS A CONCOURIR
78	ROBY	Laura	ADMIS A CONCOURIR
79	ROCHA	Carine	ADMIS A CONCOURIR
80	ROUMANEIX	Ludivine	ADMIS A CONCOURIR
81	ROUSSE	Laura	ADMIS A CONCOURIR
82	SALON	Andréa	ADMIS A CONCOURIR
83	SCHERIER	Aurelie	ADMIS A CONCOURIR
84	SCIAUX	Camille	ADMIS A CONCOURIR
85	SEGHIRI	Melodie	ADMIS A CONCOURIR SOUS RESERVE
86	SEGOND	Lauryne	ADMIS A CONCOURIR
87	SERRANO	Marie	ADMIS A CONCOURIR
88	SGORLON	Cécilia	ADMIS A CONCOURIR



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Lot



CDGFPT du LOT

12, avenue Charles Pillat
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : contact@cdg46.fr

Site : www.cdg46.fr

Siret : 284 600 020 00028

AR Prefecture

046-284600020-20230823-SC23_08_06-AR

Reçu le 23/08/2023

Publié le 23/08/2023

89	SOURSAC	Océane	ADMIS A CONCOURIR
90	SUSINI	Bleuette	ADMIS A CONCOURIR
91	TAILLANDIER	Noemie	ADMIS A CONCOURIR
92	TEXIER	Anika	ADMIS A CONCOURIR
93	THIMOTHEE	Caroline	ADMIS A CONCOURIR
94	TONNELE	Samantha	ADMIS A CONCOURIR
95	UTRILLA	Marine	ADMIS A CONCOURIR
96	VACHER	Chloé	ADMIS A CONCOURIR
97	VALLAUD	Marion	ADMIS A CONCOURIR
98	VALLÉE	Laetitia	ADMIS A CONCOURIR
99	VIDIEU	Laure	ADMIS A CONCOURIR
100	VIGUIER	Barbara	ADMIS A CONCOURIR

Liste des candidats admis à se présenter au concours interne :

Nombre de candidat	Nom	Prénom	Type de concours
1	ABITABILE	Delphine	ADMIS A CONCOURIR
2	BACH	Christelle	ADMIS A CONCOURIR
3	BARGUES	Stéphanie	ADMIS A CONCOURIR
4	BAROT	Laure	ADMIS A CONCOURIR SOUS RESERVE
5	BARTHES	Céline	ADMIS A CONCOURIR
6	BARTHET	Bernadette	ADMIS A CONCOURIR
7	BARTHÉLÉMY	Elsa	ADMIS A CONCOURIR
8	BERTHUIT	Cécile	ADMIS A CONCOURIR
9	BOHIL	Geraldine	ADMIS A CONCOURIR
10	BOSDEVEIX	Lucie	ADMIS A CONCOURIR
11	BOUDARRA	Sana	ADMIS A CONCOURIR
12	CELLARIO	Lucie	ADMIS A CONCOURIR SOUS RESERVE
13	CHAUSSADAS	Audrey	ADMIS A CONCOURIR
14	CHEVALIER	Angelique	ADMIS A CONCOURIR
15	CONTIE	Camille	ADMIS A CONCOURIR
16	DE FREITAS FERREIRA	Julie	ADMIS A CONCOURIR
17	DEFAYE	Christine	ADMIS A CONCOURIR
18	DELVAS	Nathalie	ADMIS A CONCOURIR
19	DHERMY	Sophie	ADMIS A CONCOURIR
20	ECHAOUI	Wafae	ADMIS A CONCOURIR
21	FEMEL	Blandine	ADMIS A CONCOURIR
22	FONTAN	Vanesa	ADMIS A CONCOURIR
23	GENIBRE	Emilie	ADMIS A CONCOURIR
24	GIBERT	Marie-Anne	ADMIS A CONCOURIR
25	GOUTAL	Laetitia	ADMIS A CONCOURIR
26	GREGOIRE	Virginie	ADMIS A CONCOURIR
27	IRISSOU	Sophie	ADMIS A CONCOURIR SOUS RESERVE
28	LACIPIERE	Oryane	ADMIS A CONCOURIR
29	LARCHER	Françoise	ADMIS A CONCOURIR
30	LEITNER	Agnès	ADMIS A CONCOURIR
31	LOMBART	Marie	ADMIS A CONCOURIR
32	LOUCOS	Béatrice	ADMIS A CONCOURIR
33	LOUIS	Laetitia	ADMIS A CONCOURIR
34	MAACHOUK	Anissa	ADMIS A CONCOURIR
35	MAHIEUX	Lucie	ADMIS A CONCOURIR



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Lot



AR Prefecture

046-284600020-20230823-SC23_08_06-AR
Reçu le 23/08/2023
Publié le 23/08/2023

36	MAUROU	Véronique	ADMIS A CONCOURIR
37	MAURY	Aurélié	ADMIS A CONCOURIR SOUS RESERVE
38	MAZET	Corinne	ADMIS A CONCOURIR
39	NARDOU	Nathalie	ADMIS A CONCOURIR
40	PELEGRIN	Magali	ADMIS A CONCOURIR SOUS RESERVE
41	POZVECK	Pauline	ADMIS A CONCOURIR
42	PRADINAS	Karine	ADMIS A CONCOURIR
43	RAYGADE	Carole	ADMIS A CONCOURIR
44	REDIN MAINENTI	Guylene	ADMIS A CONCOURIR
45	RULOFS	Alexia	ADMIS A CONCOURIR
46	SACCON	Laetitia	ADMIS A CONCOURIR
47	SCHMIDT	Laurence	ADMIS A CONCOURIR
48	SICARD	Laura	ADMIS A CONCOURIR
49	TAVERNIER	Magaly	ADMIS A CONCOURIR
50	TEYSSÉDRE	Marie	ADMIS A CONCOURIR
51	THINET	Sandrine	ADMIS A CONCOURIR
52	THOMARAT	Belinda	ADMIS A CONCOURIR
53	TISON	Ariane	ADMIS A CONCOURIR
54	VALETTE	Emilie	ADMIS A CONCOURIR
55	VERMEULEN	Nora	ADMIS A CONCOURIR
56	VIAMONT	Patricia	ADMIS A CONCOURIR

Liste des candidats admis à se présenter au 3ème concours :

Nombre de candidat	Nom	Prénom	Type de concours
1	ALMEIDA	Oriane	ADMIS A CONCOURIR
2	BERGEAUD	Nadège	ADMIS A CONCOURIR
3	FAUVEL	Emmanuelle	ADMIS A CONCOURIR SOUS RESERVE
4	FOUSSAC	Carine	ADMIS A CONCOURIR
5	HUYS	Charlotte	ADMIS A CONCOURIR
6	MAISTRE	Julie	ADMIS A CONCOURIR
7	MAURI	Laetitia	ADMIS A CONCOURIR
8	TAILLEFER	Christine	ADMIS A CONCOURIR
9	VIDAL	Aurore	ADMIS A CONCOURIR

La présidente du Centre de Gestion du Lot,



Véronique ARNAUDET

CDGFPT du LOT

12, avenue Charles Pillat
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : contact@cdg46.fr

Site : www.cdg46.fr

Siret : 284 600 020 00028